

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13</p> <p>Date de convocation : 21/06/2016 Date d'affichage : 28/06/2016</p>	<p><i>L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de Mme ADRAST Marie-Joëlle, Maire.</i></p> <p>Présents : Mmes ADRAST-FEIREISEN-GUYON-LAMBERT- MM. BIENAIMÉ-BRISSET-DESVAUX-GAUVIN-MARIDA- PÉTÉREAU-VONNET Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Absents excusés : Mme CORPS, pouvoir à M. MARIDA Mme VAYSSE, pouvoir à Mme ADRAST Mme TRUET</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LAMBERT</p>
--	---

A l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé.

<p>DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « LIEN SOCIAL » auprès de Val d'Amboise</p>	<p>Suite à la démission de Mme Marlène GUILLARD, il convient de désigner un référent « lien social » qui participera aux réunions organisées par la CCVA.</p> <p>La prochaine réunion est fixée le jeudi 30 juin au siège de la CCVA. A l'ordre du jour est prévu un retour sur le comité de pilotage du 12 mai 2016 (premier bilan trimestriel – janvier à avril 2016) et les perspectives.</p> <p>Mme le Maire souligne l'intérêt pour la commune de ce service et du suivi des échanges entre le référent, la CCVA et l'association Bul' de Mômes.</p> <p>M. Michel DESVAUX se porte candidat. Il est nommé à l'unanimité référent « lien social » auprès de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.</p>
---	---

<p>N° 2016-01-06</p> <p>CONVENTION AVEC VAL D'AMBOISE POUR MISE A DISPOSITION DE 8 TENTES PYRAMIDALES ET D'UN BARNUM MAXIMUM</p>	<p>La Communauté de Communes du Val d'Amboise met à la disposition des communes huit tentes pyramidales de 5 m x 5 m et un barnum maximum d'une superficie totale de 168 m² pour l'organisation de manifestations.</p> <p>Ce prêt doit faire l'objet d'une convention qui précise les modalités de réservation et de prise de possession du matériel ainsi que les obligations des deux parties.</p> <p>De plus, la commune doit désigner deux référents pour le montage et le démontage du barnum. Sans la connaissance de ces référents, Val d'Amboise ne pourra procéder au prêt des structures.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec Val d'Amboise pour la mise à disposition de 8 tentes pyramidales et d'un barnum maximum de 168 m²,</p> <p>DÉSIGNE comme référents communaux pour le montage et le démontage des structures :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Philippe BRISSET- M. Sébastien PÉTÉREAU.
--	--

N° 2016-02-06

**CONVENTION AVEC
FREE POUR MISE A
DISPOSITION D'UNE
PARTIE DE LA
PARCELLE F 1186
POUR IMPLANTATION
D'UNE ARMOIRE
TECHNIQUE**

Mme le Maire expose aux élus que l'opérateur FREE souhaite implanter une baie de dégroupage dans la commune pour offrir à la population le choix d'un autre opérateur.

L'armoire technique doit être installée au plus près de l'autocommutateur Orange installé sur la parcelle F n° 1186 située devant l'ancienne poste. Une surface d'environ 3,00 m² est nécessaire.

La convention proposée par FREE précise les conditions de mise à disposition d'une partie de la parcelle F n° 1186 pour une durée initiale de douze ans moyennant une redevance annuelle de cent euros.

Par convention signée le 05 octobre 1987, la commune a consenti à France Télécom un prêt à usage sur une période de trente ans à compter du 1^{er} septembre 1987 de cette parcelle pour la construction d'un autocommutateur.

Orange a donné son accord pour l'implantation de la baie FREE sur la parcelle F n° 1186. Une actualisation de la convention sera nécessaire pour tenir compte de ce nouveau matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de mettre à disposition les 3 m² nécessaires à l'implantation de l'armoire technique à condition que FREE participe financièrement à l'entretien et à la réfection du mur séparant la parcelle F 1186 de la rue de la Poste,

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention si FREE accepte cette condition.

N° 2016-03-06

**DISPENSE DE
PÉNALITÉS DE
RETARD AUX
ENTREPRISES POUR
REPORT DE LA DATE
DE RÉCEPTION DES
TRAVAUX DU FOYER
RURAL**

Madame le Maire expose aux conseillers que les travaux d'extension et de rénovation du foyer rural ont été réceptionnés le 02 juin 2015 et que les entreprises, un an après cette date, demandent à être remboursées de la retenue de garantie opérée sur leurs factures.

Pour ce faire, les services de la Trésorerie réclament différents documents :

- la mainlevée des réserves émises sur le procès-verbal,
- le décompte général et définitif des travaux,
- une délibération qui dispense les entreprises des pénalités dues pour retard étant donné que le délai d'exécution des travaux était de 9 mois à compter du 07 juillet 2014, soit le 07 avril 2015, et que l'architecte n'a pas établi d'ordre de service pour prolongation de délai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DISPENSE des pénalités dues pour le retard d'exécution des travaux d'extension et de rénovation du foyer rural, période du 07 avril au 02 juin 2015, les entreprises suivantes :

- lot 01 : COLAS
- lot 03a et lot 03b : MACONNERIE BERNEUX
- lot 04 : R.O.C. AGENCE GUEBLE
- lot 05 et lot 06 : Entreprise BEY
- lot 07 : MODERN'ETANCHE
- lot 08 : Société Nouvelle FRANCHET
- lot 09 : ABIE
- lot 10 : VILLEVAUDET
- lot 11 : SARL BERDOT
- lot 12 et lot 13 : SANI CLIMAT
- lot 14 : BRAZILIER
- lot 15 : RAINBOW COLORS

QUESTIONS DIVERSES

Projet de création d'une commune nouvelle avec Montreuil-en-Touraine

Mme le Maire propose de mettre en place des groupes de réflexion ouverts aux élus et aux administrés composés de :

- 2 élus de chaque commune
- 2 administrés de chaque commune

avec un responsable par groupe qui pourrait être un adjoint de Saint-Ouen ou de Montreuil.

Cette répartition de base pourrait évoluer en fonction des thématiques et de la volonté des élus.

Thématiques de travail :

- gouvernance : choix de communes déléguées ou non, conseils municipaux et budget dans commune déléguée, maire de la commune nouvelle, nombre d'adjoints et montant des indemnités, identité de la commune nouvelle,
- finances : impact financier sur les dotations et la fiscalité avec la différence de taux d'imposition sur le foncier non bâti, choix du lissage à appliquer,
- ressources humaines : devenir des postes actuels suite au départ en retraite de Mme Vlamincq, répartition des tâches administratives entre les deux communes, harmonisation des logiciels, services aux habitants (horaires d'ouverture des mairies, agence postale et dépôt de pain sur Montreuil...), mutualisation du personnel pour les services extérieurs, impact financier de tous ces éventuels changements,
- scolaire,
- politique associative,
- conséquences financières immédiates : changement de nom de rues et de panneaux

Il sera aussi nécessaire de définir avec les collègues de Montreuil les commissions à conserver ou à créer au sein des 2 communes pour les harmoniser.

Dès le mois prochain, la population sera informée de la mise en place des groupes de réflexion pour que les personnes désirant travailler avec les élus puissent s'inscrire du 1^{er} au 15 septembre 2016. M. Brisset souligne que les réunions de travail doivent être posées et constructives. Le Conseil Municipal ne pourra pas choisir parmi les administrés volontaires, il sera fait un tirage au sort.

Une consultation de la population pourrait ensuite être envisagée une fois le projet finalisé.

Ce sujet n'a pas été porté à l'ordre du jour de cette séance et ne peut donc faire l'objet d'un vote. Mme le Maire informe les élus que, lors de la réunion du conseil municipal de juillet, sera mise au vote la question suivante :

« Compte tenu du fait que les autres communes limitrophes ne sont pas prêtes à fusionner actuellement, êtes-vous d'accord pour travailler dans le but de fusionner avec la commune de Montreuil-en-Touraine uniquement ? »

MARPA-ECOLE de Souvigny-de-Touraine

M. Desvaux rend compte de l'assemblée générale de l'association Marpa-Ecole qui rencontre d'importantes difficultés financières. Seule une baisse des taux des prêts bancaires permettrait de diminuer le montant des loyers. Sur 22 logements, 9 sont occupés. Le projet global a été aidé par plusieurs collectivités locales mais le Conseil Départemental demande à la commune de Souvigny de reverser la part des subventions perçues pour l'école qui n'est pas de la compétence du Département.

Utilisations des produits nettoyants à l'école

Suite au problème d'allergie survenu avec le produit nettoyant les tables des classes, M. Marida a rencontré le représentant du fournisseur, accompagné de Stéphane Guérin. Seront mises en application les mesures suivantes :

- l'utilisation d'un produit bio pour le nettoyage des tables
- l'utilisation exceptionnelle de produits chimiques pour des tâches résistantes,
- le rinçage systématique après nettoyage,
- pas de produit désinfectant pour le lavage des mains des enfants,
- l'information du personnel pour l'utilisation et le dosage des produits ainsi que la protection des agents lors de l'utilisation.

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 21 juillet 2016 à 20h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Marie-Joëlle ADRAST

